

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

**AVIS n° 2025/04/24-02-CFVU**

**Campagne annuelle des diplômes d'établissement 2024/2025  
Demande de modification de tarif**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 24 avril 2025, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

**Vu** le Code de l'Éducation

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

**Vu** la délibération n°2020-11-24-17-CA du Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université portant sur la mise à jour des formats et critères d'habilitation des diplômes d'établissement,

**Vu** la délibération n°2024-07-16-12-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université relative à la campagne annuelle d'organisation des diplômes d'établissement pour l'année 2024/2025

**Considérant** que la demande de modification de tarif, portée par la Faculté de droit et science politique d'Aix-Marseille Université, relève d'une erreur matérielle dans le tableau des tarifs présenté en Conseil d'administration du 16 juillet 2024,

**Après examen, la Commission de la formation et de la vie universitaire**

Article unique:

**REND UN AVIS FAVORABLE** à la modification du tarif, hors campagne annuelle, pour le diplôme inter-universitaire « Droit monégasque » de la Faculté de droit et science politique, au titre de l'année universitaire 2024/2025.

**Cet avis est rendu, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.**

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, pour le Président et par délégation,

